

Des initiatives fructueuses requérant concertation et loyauté

Partenariat Privé-Public



Jean Martin

Un des enseignements de mon mandat dans un Service de santé publique est que, dans la vie du système de santé – et en réalité en général, il est bon que l'Etat ait en face de lui des partenaires privés forts. La situation souhaitable étant non pas l'antagonisme et autres manœuvres tendant à profiter de l'autre mais bien, dans la considération des intérêts bien compris des partenaires, une collaboration pratique en fonction des compétences et des possibilités d'action propres de chacun. Ainsi a été engagée dans le canton de Vaud une démarche de concertation entre l'autorité sanitaire et la Société vaudoise de médecine (SVM) portant sur cinq domaines: la démographie médicale, la relève et la formation, la garde médicale, la clause du besoin, la prise en charge par réseaux. «Partageant un objectif commun d'offrir à la population vaudoise un système de santé efficace et de qualité, en mettant ensemble les points de vue souvent divergents de la pratique médicale libérale et du pouvoir politique», selon les termes du professeur qui préside le Comité de pilotage.

En juin 2013, le Comité de la SVM a soumis au vote de ses membres la reconduction de la convention initiale de partenariat privé-public (PPP) de juillet 2010; ceci avec les commentaires suivants: «Le PPP nous offre une tribune unique qui permet d'exposer sans intermédiaire les positions de la SVM à des interlocuteurs décisionnels (...) les craintes de perte de notre indépendance se sont avérées infondées. Le caractère politique de la convention a permis à la SVM de se faire entendre et de s'imposer comme un partenaire respecté. Le bilan est largement positif.» Deux documents accompagnent le matériel de vote: l'un intitulé «Partenariat Privé-Public» [1] et le numéro de mai du *Courrier médical vaudois* [2].

Propos du Secrétaire général de la SVM: «Il est aisé de protester ou de se résigner. Devenir une force de proposition est autrement plus exigeant.» Dans ce processus, «la puissance publique a su se faire discrète au profit d'une relation plus partenariale. De son côté, notre société a dû aussi se hisser au-delà d'une stricte défense d'intérêts pour comprendre les enjeux de santé publique». Parce qu'il importe que «les médecins s'approprient, au lieu de le subir, le débat social sur la santé». Par ailleurs, relève-t-il, «l'éthique médicale n'est pas éloignée, sur le fond d'une vision de santé publique. C'est ce qui différencie l'acteur médical d'une approche mercantile de la santé».

L'Etat a des missions essentielles à remplir, l'ancien serviteur public que je suis en est bien entendu certain. Mais l'Etat ne sait pas tout faire, il y a des tâches pour lesquelles les acteurs (*stakeholders*) privés sont mieux à même d'œuvrer optimalement. C'est-à-dire que le caractère judicieux d'un partenariat privé-public – ou public-privé – ne devrait faire de doute pour personne. Il en est question de plus en plus partout, notamment en matière de santé; aussi dans le travail de grandes institutions telles que l'Organisation mondiale de la santé ou pour le financement partiel des universités et hautes écoles.

Dans des contextes où des postures de combat ont souvent prévalu sur la concertation, de telles initiatives toutefois demandent, peut-on dire, un effort important de ré-orientation intellectuelle et pratique. Un vrai *changement de paradigme*, selon les termes mêmes de la SVM. Mettre en veilleuse la méfiance traditionnelle, croire au dialogue et à la négociation – la condition étant évidemment une solide loyauté de part et d'autre. A cet égard, il est clair que les déconvenues ne sont pas exclues. Lors d'une initiative il y a un quart de siècle de collaboration avec un groupe privé pour l'emploi d'un moyen technologique nouveau, notre Département a été utilisé par un partenaire peu fiable; de telles indécidables évidences mettent à mal la bonne volonté... Il ne peut être question que l'Etat soit vu comme une vache à lait dont on profite.

La démarche ci-dessus concerne un Département cantonal de la santé et un groupe de prestataires. Ce qui est aujourd'hui nécessaire en Suisse, c'est un changement de paradigme comparable chez un autre grand partenaire, à savoir l'assurance-maladie. Clairement, ce qui a prévalu dans ce secteur depuis la mise en œuvre de la LAMal a été de chercher à tirer les marrons du feu, dans une optique sectorielle de profit maximum à court terme, plutôt que de vouloir la mise en place d'un système équilibré et équitable pour tous. En un mot, sans considération de l'intérêt commun. Bien regrettable.

L'Histoire, si j'ose dire, est en route dans le canton de Vaud, il sera intéressant de voir comment elle se poursuit. Et comment des initiatives semblables sont lancées et se concrétisent ailleurs chez nos «chers et fidèles Confédérés».

Jean Martin,

membre de la rédaction et ancien médecin cantonal

1 Partenariat Privé-Public 2011–2012 – Un pacte pour la relève médicale. Lausanne: Département de la santé et de l'action sociale et Société vaudoise de médecine; avril 2013.

2 SVM. Médecins et politique – Une alliance nécessaire pour préparer l'avenir. *Courrier du médecin vaudois*; mai 2013.

jean.martin[at]saez.ch